

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2004 de Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'Agenda 21;
- l'importance d'une politique d'aménagement axée sur la valorisation des espaces publics en ville de Genève pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens;
- la volonté affirmée de mettre en œuvre une politique d'envergure en matière d'espaces publics en Ville de Genève, notamment par le biais de concours;
- la nécessité pour le Conseil municipal, en regard des 100 millions de francs d'investissement votés au budget 2004, de savoir quelles seront les répercussions financières pour la Ville et, par conséquent, la possibilité de faire des choix sur l'ordre de priorité des aménagements à réaliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir le recensement des espaces publics existants;
- établir et présenter un état des lieux des projets d'aménagement suivants: Fil du Rhône, place des Augustins, place du Pré-l'Evêque, rue du Lac, quai marchand des Pâquis, plaine de Plainpalais, square de Chantepoulet, square Pradier, place Simon-Goulart, place Neuve, place Kléberg, place des Alpes, place Dorcière, rond-point de Rive, place de Cornavin, en fournissant un état d'avancement des projets englobant les demandes d'autorisations à l'étude, déposées ou adoptées;
- fournir un planning de réalisation dans le temps;
- communiquer pour chaque projet le montant des sommes déjà engagées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien que la politique souhaitée par le Conseil administratif en matière d'aménagement des espaces publics fasse l'objet d'un développement complet dans le plan directeur communal qui vous a été présenté récemment, voici l'état des lieux relatif à la mise en œuvre des différents projets mentionnés dans la présente motion.

Par espace public, on entend communément les places et espaces verts accessibles au public. Légalement parlant, il s'agit plus globalement du domaine public, qui regroupe

également tous les cheminements et voiries. En ce sens, en plus des places et des parcs et espaces verts dont la cartographie est présentée dans le plan directeur communal, on peut relever en Ville de Genève les zones piétonnes (places et rues), les zones de rencontre (rues principalement) et les zones interdites au trafic (quelques rues au centre-ville). Le recensement exhaustif des espaces publics existants serait donc fastidieux.

Cela dit, on compte actuellement une septantaine de zones piétonnes et 26 zones de rencontre, en plus des Rues-Basses, des rues de la Corraterie, de Coutance et de Cornavin, toutes interdites au trafic mais autorisées aux transports publics.

Les services du département des constructions et de l'aménagement élaborent actuellement des programmes d'intervention dans le domaine des espaces publics pour les six prochaines années, selon cinq axes thématiques qui devraient donner plus de lisibilité aux intentions et à l'action de la Ville dans ce domaine. Certains des sites, objets de la présente motion, seront examinés dans le cadre de cette réflexion.

Etat des lieux des projets d'aménagement

Fil du Rhône

Après la mise en service de la promenade des Lavandières (1997), de la passerelle du Bâtiment des Forces-Motrices (1997), de la place du Rhône (2000), du passage flottant du Mont-Blanc (2001) et de l'escalier des Lavandières (2001), le chantier du pont de la Machine s'achèvera cet automne. Le rehaussement de la passe centrale du pont des Bergues est en attente des investissements que l'Etat de Genève doit consentir pour le développement de l'offre Unireso des Mouettes genevoises. Le réaménagement du quai des Bergues attend la définition de son statut dans le schéma de circulation du quartier de Saint-Gervais; des études d'aménagement de ce secteur sont entreprises en relation avec les associations locales, dans le cadre du contrat de quartier récemment mis sur pied par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité travaille actuellement sur l'aménagement du quai du Rhône, en lien avec la réalisation de l'arrêt de tram Cornavin-Onex-Bernex. Ces travaux seront réalisés dans la continuité de la dépollution du site du Carré-Vert et de la construction du tramway.

Place des Augustins

En 2002, un avant-projet a été développé à la Cluse/Roseraie, en concertation avec les associations locales et le groupe Ecomobilité, coordonné avec celui de la déviation de la ligne de bus N° 1, projet suspendu en 2003 suite à l'abandon, par les services cantonaux, de modifier l'itinéraire de la ligne de la petite ceinture pour des raisons financières. Le dossier sera réexaminé dans le cadre du programme en cours d'élaboration.

Place du Pré-l'Evêque

Les services municipaux travaillent de concert avec la Fondation des parkings (proposition PR-49) sur une convention fixant le cadre et les droits et obligations des deux parties. Le Conseil administratif vous présentera ensuite un projet de droit de superficie; une requête en autorisation de construire sera déposée pour l'aménagement du parking souterrain pour les habitants, ainsi que pour l'aménagement de surface pour lequel une demande de crédit sera déposée. Le financement du parking sera assuré par la Fondation des parkings.

Rue du Lac

A la suite de la concertation menée avec les riverains de la rue du Lac pour répondre à la demande populaire de fermer la rue à la circulation automobile, la proposition PR-60 avait été votée par le Conseil municipal le 14 mars 2001. L'essai ayant été convaincant, le bilan a

conclu au maintien de l'aménagement, pérennisé au travers d'une autorisation de construire. Depuis, ce tronçon de rue a fait l'objet d'une réflexion à l'interne de l'administration municipale. Le projet n'a pas été retenu dans les objets prioritaires lors des mises à jour du plan financier d'investissement.

Quai marchand des Pâquis

Les études d'aménagement de la rade (proposition PR-174) sont réalisées suivant les besoins des différents usagers, et les tractations entre les différents acteurs du lieu. Au quai des Pâquis, la réalisation des travaux de raccordement des pavillons aux nouveaux emplacements (proposition PR-598) a été l'occasion d'évacuer le parking. Une proposition de crédit pour l'achat de nouveaux pavillons est actuellement à l'examen du Conseil municipal. Une fois ce crédit voté, le remplacement pourra s'opérer dès la saison suivante.

Plaine de Plainpalais

La proposition PR-419 permettra de concrétiser la réfection de la 2^e étape de la plaine de Plainpalais. Les travaux sont prévus entre juin 2009 et juillet 2010 pour tenir compte des différents besoins d'utilisation du secteur. En automne 2009, un crédit pour la 3^e étape sera présenté à votre Conseil pour finaliser le pourtour de la plaine.

Square de Chantepoulet

L'autorisation de construire pour le projet d'aménagement du square de Chantepoulet a été publiée le 18 juin 2004 dans la *Feuille d'avis officielle*. Le projet, estimé à 3 millions de francs, avait été jugé trop onéreux et reporté à une période ultérieure. Le projet est actuellement en cours de révision. Une simplification de l'aménagement devrait permettre de réduire l'investissement nécessaire à la valorisation de ce square. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation dans le courant de l'année 2009.

Square Pradier

Comme pour le square de Chantepoulet, le square Pradier a fait l'objet d'un projet dont l'autorisation de construire, publiée le 26 juillet 2004 dans la *Feuille d'avis officielle*, a été prolongée jusqu'à ce jour. Comme pour le point précédent, le projet, estimé à 3 millions de francs, avait été jugé trop onéreux et reporté. Une révision et une simplification de l'aménagement sont nécessaires pour diminuer le coût de l'intervention, assurer un entretien moins coûteux et remédier à l'état sanitaire dégradé des arbres du square. Le projet révisé permettra de mieux répondre à l'évolution des usages dans ce secteur, sur lequel le développement d'un marché permanent est souhaité. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation d'ici à la fin de l'année 2009, voire le début de l'année 2010.

Place Simon-Goulart

Le projet a été autorisé le 5 mai 2008. Vu que la place sert de zone d'installation de chantier durant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB9, les travaux d'aménagement ne pourront pas être entrepris avant. Un crédit de réalisation sera déposé devant votre Conseil à la fin de 2009.

Place de Neuve

Avec la construction du TCOB, les abords de la place vont subir des changements substantiels. Le passage de la nouvelle ligne de trolleybus N° 4 (anciennement N° 10) par le boulevard du Théâtre aura des incidences sur le flux de circulation traversant actuellement le périmètre de la place. Une diminution du trafic de transit est attendue dans une proportion qui devra être évaluée par les services concernés. Une fois intégrées les nouvelles données induites par la construction du TCOB, il sera possible d'élaborer un nouveau schéma d'accessibilité et différentes hypothèses de mise en valeur de la place et de ses abords.

Place Kléberg

Les études d'aménagement du quartier de Saint-Gervais, en relation avec les associations locales et dans le cadre du contrat de quartier récemment mis sur pied par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, démarreront prochainement (proposition PR-246 votée le 20 janvier 2005). A la suite d'une première étape ayant pour objectif la définition des priorités dans le quartier, il sera possible de déterminer si l'aménagement de la place Kléberg entre dans le concept de valorisation du quartier en fonction du schéma de circulation retenu.

Place des Alpes

En 1997, suite à une demande de la Société générale de surveillance ayant son siège à la place des Alpes, de réaménager ladite place en coordination avec ses propres travaux de rénovation de son bâtiment principal, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public d'alors avait entrepris un mandat d'étude parallèle pour choisir un projet de valorisation de ce secteur. Toutefois, devant l'hostilité des habitants du quartier, le Conseil administratif d'alors avait renoncé à poursuivre cette étude.

Place Dorcière

Le 12 septembre 2002, le Conseil municipal votait le projet d'arrêté PA-24 visant à étudier une relocalisation de la gare routière. Plusieurs expertises ont été menées pour évaluer son fonctionnement et mieux cerner les lieux potentiellement intéressants pour en accueillir une nouvelle. Les services municipaux ont évalué l'impact d'un déplacement sur la viabilité de la structure sans qu'aucune solution satisfaisante ne soit trouvée. Aujourd'hui, l'évolution du trafic des voyageurs par car laisse entrevoir de nouvelles opportunités pour déplacer la gare routière à l'aéroport. Une antenne devrait toutefois être maintenue au centre-ville pour la clientèle liée à l'accueil hôtelier genevois principalement situé à proximité de la gare. La problématique du transport par car étant de compétence cantonale, des tractations sont encore à entreprendre avec le Conseil d'Etat; il est donc difficile de planifier le dénouement de ce projet. Le Conseil administratif espère toutefois pouvoir présenter ses conclusions et le nouveau concept pour l'organisation du transport par car à Genève, ainsi qu'un crédit pour l'étude du réaménagement de la place Dorcière et de ses abords dans le courant de l'année 2010.

Rond-point de Rive

Conformément au plan directeur des chemins pour piétons, adopté le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal et le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat, le rond-point de Rive est amené à devenir un secteur piétonnier majeur du centre-ville, en extension des Rues-Basses. Ce projet ambitieux nécessite toutefois un travail administratif important pour la piétonisation du secteur, notamment au niveau de la hiérarchie du réseau, de la restructuration locale des lignes de transports publics et de la question du marché sur le boulevard Helvétique deux fois par semaine. Des négociations sont en cours avec l'Etat de Genève pour permettre la mise en œuvre de ce projet. Le Conseil administratif souhaite pouvoir vous présenter, au début de 2010, un crédit d'étude pour le réaménagement de ce secteur.

Place de Cornavin

Le réaménagement de cette place a été réalisé dans le cadre des travaux d'extension du réseau de tramway en direction de la place des Nations. Outre le crédit d'investissement de la proposition PR-51 relatif à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'aménagement dus au tramway «Sécheron», le Conseil administratif a déposé une proposition de crédit PR-227 en vue de modifier la sortie d'accès du parking de Cornavin et l'esplanade de Notre-Dame, votée le 12 février 2003.

En raison notamment de l'extension du réseau de tramway en direction de Meyrin par le passage de Montbrillant mais également du TCOB, dont l'installation du chantier couvre une

bonne partie de l'esplanade de Notre-Dame, les travaux n'ont jamais pu démarrer. Une requête en autorisation de construire sera prochainement déposée. Un crédit complémentaire devra probablement être demandé en 2010. S'agissant du déplacement de la trémie de sortie en direction du sud, le raccordement du TCOB à la gare de Cornavin a sonné le glas du projet prévoyant l'implantation de la nouvelle trémie sur le boulevard James-Fazy, devant les cinémas. Toutefois, le Conseil administratif a obtenu l'engagement de l'Etat de Genève de la déplacer sur le barreau sud de la place à la suite de la mise en service du TCOB, en 2012.

La réponse à la présente motion a permis de faire un état des lieux de certains projets d'aménagement d'espaces publics en cours au sein de l'administration municipale. Notre Conseil souhaite toutefois rappeler que cet exercice, certes intéressant, est un travail long et fastidieux pour les services alors que l'essentiel de l'information concernant le suivi des différents projets portés par le Conseil administratif est contenu dans le plan financier d'investissement, qui constitue le tableau de bord des projets menés par la municipalité. Des progrès seront encore apportés pour améliorer la lisibilité de cet outil important pour le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 8 juillet 2009.